

# stats infos

division de l'évaluation et de la prospective

Dans l'académie, 45 % des lycéens en dernière année d'un cycle professionnel et des étudiants de 2<sup>ème</sup> année de STS à la rentrée 2018 ou 2019 sont toujours en formation l'année scolaire suivante, contre 47 % en France.

41 % des jeunes qui ne sont plus en formation à la rentrée suivante sont en emploi salarié 6 mois après la fin de leurs études, pour 39 % au niveau national.

L'insertion est plus favorable pour les hommes et pour les sortants spécialisés dans le secteur de la production. Elle progresse également avec l'élévation du niveau de qualification.

Le premier contrat de travail est un contrat à durée limitée : CDD ou intérim.

Les jeunes femmes issues de CAP travaillent le plus souvent à temps partiel.

L'insertion est plus favorable pour les sortants du Loir-et-Cher, du Loiret et du Cher.

## L'insertion à 6 mois, des lycéens professionnels et étudiants de STS, sortant en 2019 ou 2020, dans l'académie d'Orléans-Tours

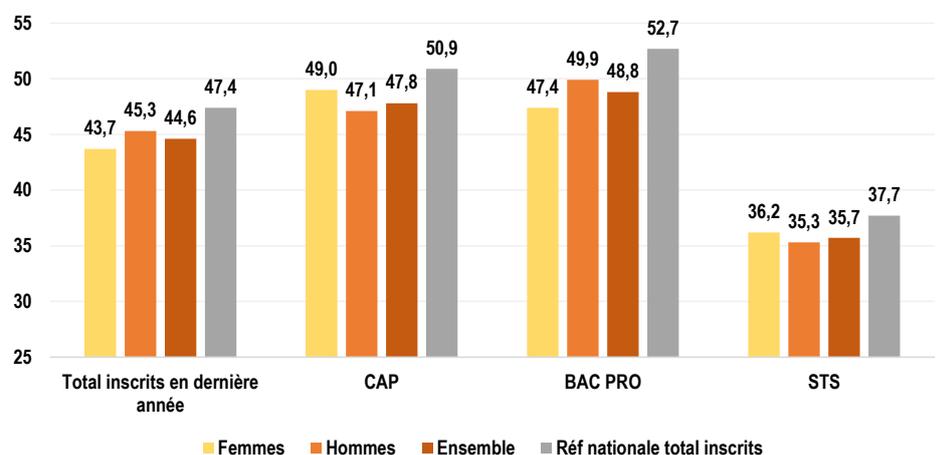
Dans l'académie, 45 % des lycéens en dernière année d'un cycle professionnel et des étudiants de 2<sup>ème</sup> année de STS, à la rentrée 2018 ou 2019 (environ 9 400 jeunes dont 5 800 issus de bac pro), sont toujours en formation l'année scolaire suivante contre 47 % au niveau national.

Cette proportion est légèrement plus élevée chez les hommes que chez les femmes : respectivement 45 % contre

44 %. Par ailleurs, elle est supérieure à la moyenne chez les élèves de CAP (48 %) et de baccalauréat professionnel (49 %) et représente 36 % des étudiants de STS [Graphique 1].

Enfin, quel que soit le diplôme, les taux de poursuites d'études académiques sont inférieurs aux taux nationaux. Les lycéens et étudiants sont donc proportionnellement un peu plus nombreux à entrer sur le marché de l'emploi dans la région.

Graphique 1 : Proportion des inscrits en dernière année d'un cycle professionnel et en 2<sup>ème</sup> de STS, à la rentrée 2018 ou 2019, toujours en formation l'année scolaire suivante (%)



**41 % des lycéens professionnels et étudiants de STS, qui ne sont plus en formation, sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie (soit 4 700 jeunes).**

Ce taux est supérieur à celui enregistré au niveau national (39 %).

Le niveau de formation reste un atout essentiel pour trouver un emploi : 55 % des étudiants de 2<sup>ème</sup> année de STS sont en emploi, 6 mois après leur sortie du système éducatif, contre 35 % des lycéens de terminales professionnelles et 25 % des élèves issus d'un CAP [Graphique 2].

**Les garçons s'insèrent mieux que les filles quel que soit le niveau de formation mais l'écart diminue avec l'élévation du niveau.**

En effet, si l'écart chez les sortants de CAP atteint près de 14 points (30,2 % contre 16,5 %), il diminue progressivement : parmi les sortants de baccalauréat professionnel, il est de 6,4 points (37,6 % contre 31,2 %) et parmi ceux de STS, il est quasiment nul (55,3 % contre 54,8 %)

[Graphique 3].

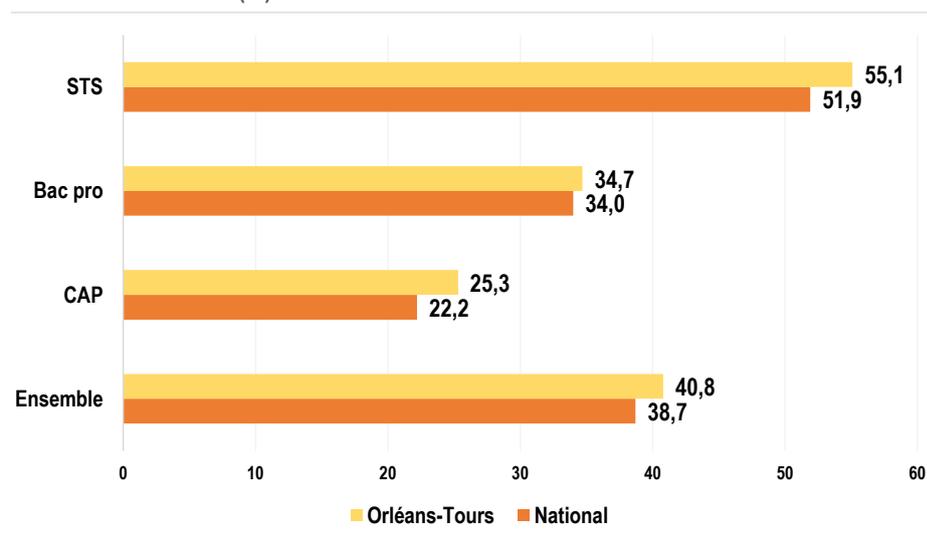
Cette différence selon le genre est cependant supérieure à celle observée au niveau national. En effet, en France, elle est de 6 points chez les sortants de CAP, 4,5 points chez ceux de baccalauréat professionnel et s'inverse en faveur des femmes chez les sortants de STS (+1,7 point)

[Tableau 1].

**Outre le niveau de formation, l'obtention du diplôme permet d'augmenter la probabilité de trouver un emploi.**

Tous niveaux confondus, 83% des sortants de dernière année de formation professionnelle et de STS en 2019 ou 2020, ont obtenu leur diplôme,

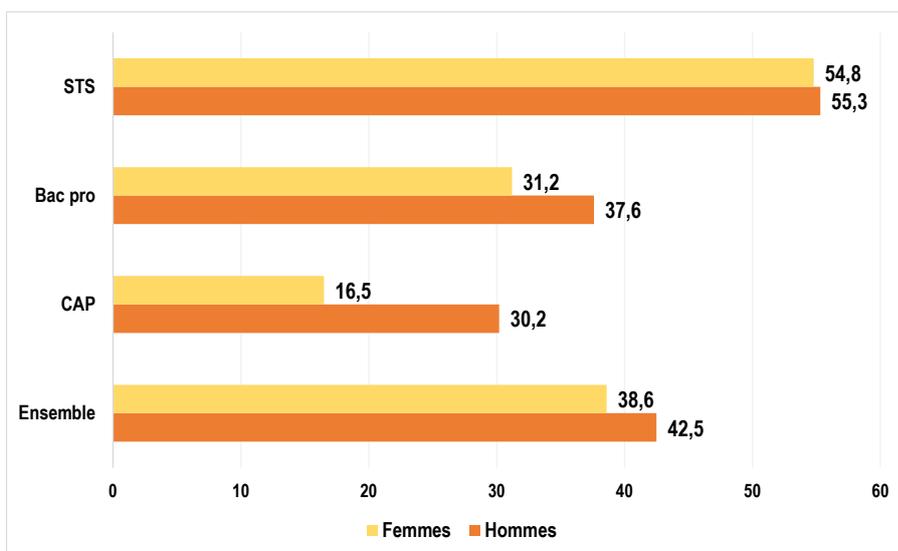
**Graphique 2 : Taux d'emploi selon la classe dans l'académie d'Orléans-Tours, 6 mois après la sortie de formation (%)**



Note de lecture : 6 mois après leur sortie de formation, 55,1 % des étudiants de 2<sup>ème</sup> année de STS en 2018-2019 ou 2019-2020, sont en emploi dans l'académie d'Orléans-Tours.

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

**Graphique 3 : Taux d'emploi selon le genre et la classe de sortie, dans l'académie d'Orléans-Tours, 6 mois après la sortie de formation (%)**



Note de lecture : 6 mois après leur sortie de formation, dans l'académie d'Orléans-Tours, 54,8 % des étudiantes de 2<sup>ème</sup> année de STS en 2018-2019 ou 2019-2020, sont en emploi contre 55,3 % des étudiants.

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

**Tableau 1 : Ecart du taux d'emploi des femmes et des hommes selon la classe, dans l'académie d'Orléans-Tours, 6 mois après la sortie de formation (points)**

	Orléans-Tours	National
Ensemble	-3,9	-1,0
CAP	-13,7	-6,2
Bac pro	-6,4	-4,5
STS	-0,5	+1,7

Note de lecture : 6 mois après la sortie de formation, l'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes, sortant en 2019 ou 2020, est de -3,9 points dans l'académie d'Orléans-tours

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

un taux équivalent au taux national (82 %).

Ainsi, comme en moyenne nationale, le taux d'emploi des jeunes diplômés de CAP est supérieur de 10 points au taux des sortants de 2<sup>ème</sup> année de CAP non diplômés. L'écart en baccalauréat professionnel est de 6 points et légèrement supérieur en BTS (7 points) [Graphique 4].

### Plus de difficultés pour les jeunes dont le représentant légal est sans activité

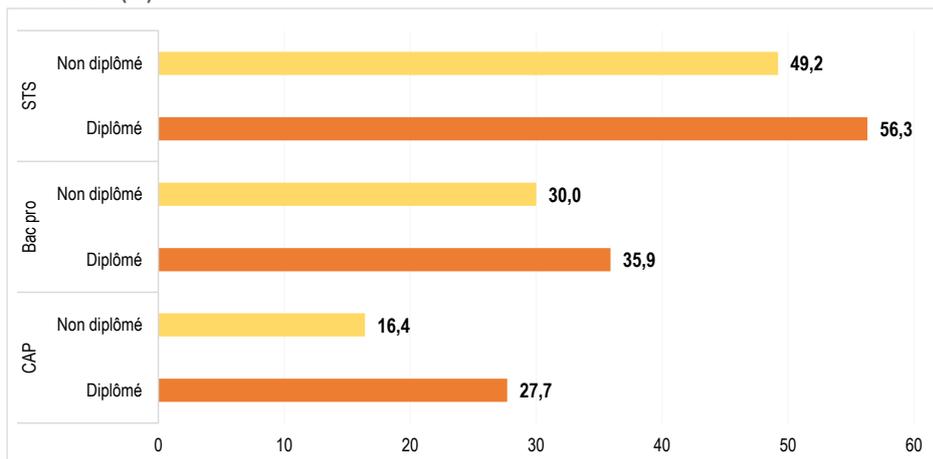
Six mois après leur sortie du système éducatif, le taux d'emploi des jeunes, dont le responsable légal est agriculteur exploitant ou artisan, commerçant ou chef d'entreprise, dépasse 47 % contre 41 % en moyenne pour l'ensemble des sortants. Le taux d'emploi est également plus élevé que la moyenne pour les jeunes dont le responsable légal est retraité ou occupe une profession intermédiaire. Il est proche de la moyenne pour ceux dont le responsable légal est cadre, employé ou ouvrier. En revanche, le taux d'emploi des sortants dont le représentant légal est sans activité est inférieur, avec 36 % [Tableau 2].

### Le premier contrat de travail est un contrat à durée limitée. L'intérim est plus fréquent dans l'académie.

Plus de la moitié des sortants en emploi a un contrat temporaire : 29,3 % un contrat à durée déterminée (CDD) et 24,5 % un contrat intérimaire [Graphique 5].

L'intérim concerne plus de jeunes dans l'académie qu'au niveau national (18 %), un résultat lié au tissu économique historique de la région Centre Val de Loire spécialisé dans la sous-traitance. En outre, fortement présent dans le secteur de la production, l'intérim reste avant tout

**Graphique 4 : Taux d'emploi selon l'obtention du diplôme, 6 mois après la sortie de formation (%)**



Note de lecture : 6 mois après leur sortie de formation, 56,3 % des étudiants de 2<sup>ème</sup> année de STS diplômés en 2019 ou 2020 sont en emploi dans l'académie d'Orléans-Tours, contre 49,2 % des non diplômés.

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

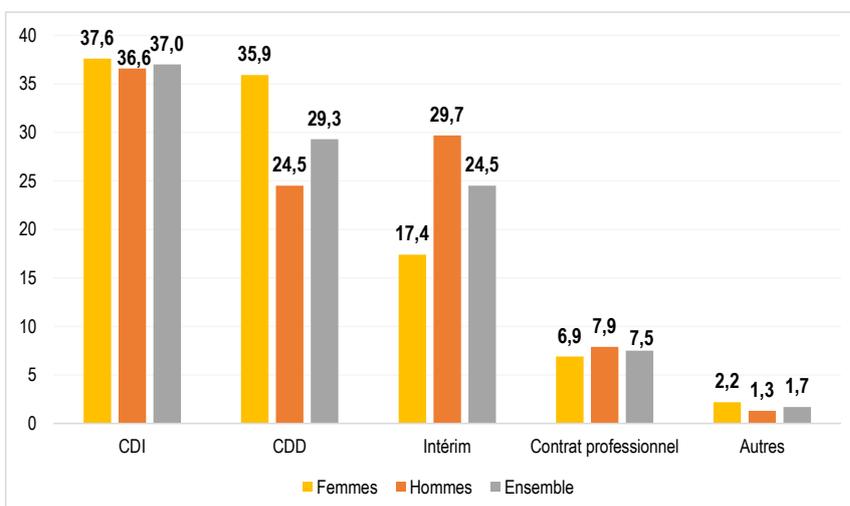
**Tableau 2 : Taux d'emploi selon l'origine sociale, 6 mois après la sortie de formation (%)**

Origine sociale	% en emploi	Poids
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	48,9	4,2
Agriculteurs exploitants	47,4	0,5
Professions Intermédiaires	44,7	12,9
Retraités	44,6	1,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	42,4	6,0
Non renseigné	42,4	7,6
Employés	40,3	31,6
Ouvriers	40,0	16,9
Autres personnes sans activité professionnelle	36,2	19,1
Ensemble	40,8	100,0

Note de lecture : 6 mois après la sortie de formation, 48,9 % des lycéens professionnels et étudiants de 2<sup>ème</sup> année de STS en 2018-2019 ou 2019-2020, dont les représentants légaux sont artisans, commerçants, ou chefs d'entreprise, sont en emploi dans l'académie d'Orléans-Tours. Ces lycéens et étudiants représentent 4,2 % des sortants.

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

**Graphique 5 : Répartition des types de contrat pour les jeunes en emploi 6 mois après leur sortie de formation (%)**



Note de lecture : 6 mois après la sortie de formation, 37,6 % des jeunes femmes en emploi ont signé un CDI dans l'académie d'Orléans-Tours.

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

masculin (29,7 % des hommes sont intérimaires contre 17,4 % des femmes).

Le CDI concerne 37 % des sortants contre 38 % en France. Il est plus représenté chez les femmes (37,6 % contre 36,6 %). Sa proportion augmente très légèrement selon l'élévation du niveau de diplôme : de 34 % chez les sortants de CAP, il passe à 36 % chez ceux de baccalauréat professionnel et à 38,5 % chez les sortants de BTS.

L'intérim est plus fréquent chez les sortants de CAP et de baccalauréat professionnel (26 %) et le CDD chez les sortants de CAP (34 %). Enfin, le contrat professionnel touche 8,7 % des sortants de BTS et 6,8 % des sortants de baccalauréat professionnel contre 3,8 % des sortants de CAP.

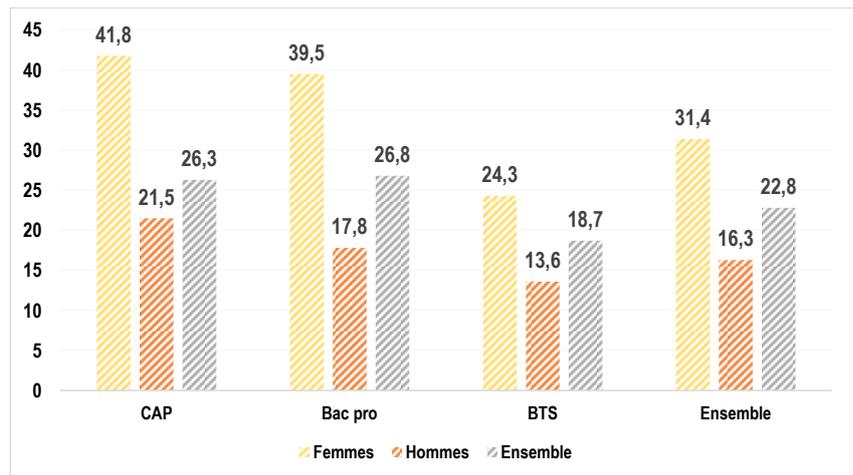
### Le temps partiel est plus fréquent chez les jeunes femmes sortant d'un CAP

Un peu plus d'un jeune en emploi sur 5 est à temps partiel, 6 mois après la fin de ses études. Cette proportion atteint presque le tiers chez les femmes contre 16,3 % chez les hommes. Elle augmente chez les sortantes de CAP (41,8 %) et reste importante chez les sortantes de baccalauréat professionnel (39,5 %) [Graphique 6].

L'écart avec les hommes est élevé en CAP (20 points) et en baccalauréat professionnel (22 points) mais il diminue en BTS (11 points), même si sorties de ce niveau, encore un quart des femmes travaille à temps partiel.

Enfin, comparé au niveau national, les sortants de l'académie sont moins souvent à temps partiel quel que soit le niveau de formation et le genre (22,8 %

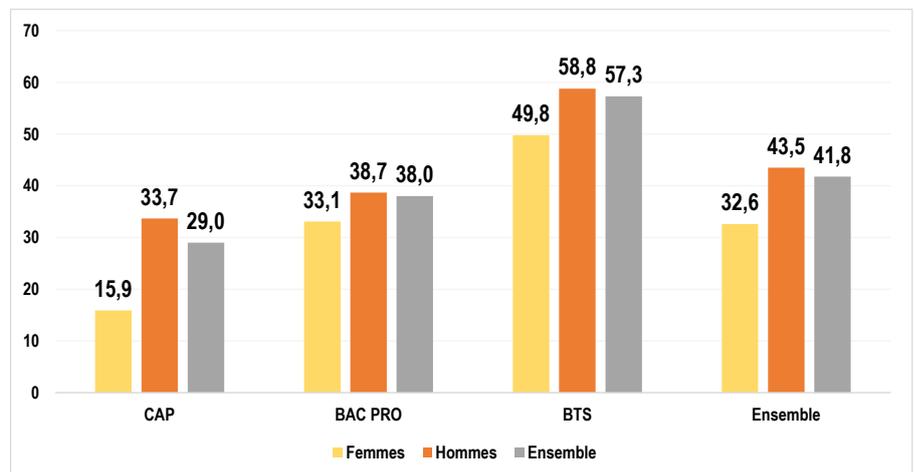
**Graphique 6** : Proportion des sortants en emploi travaillant à temps partiel dans l'académie d'Orléans-Tours (%)



Note de lecture : 41,8 % des sortantes de 2ème année de CAP travaillent à temps partiel dans l'académie d'Orléans-Tours.

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

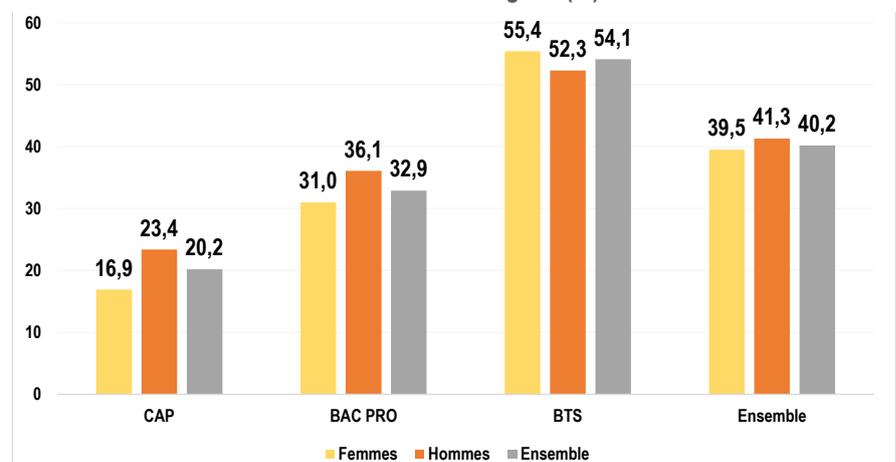
**Graphique 7** : Taux d'emploi des sortants du secteur de la production de l'académie d'Orléans-Tours selon la classe de sortie et le genre (%)



Note de lecture : 15,9 % des sortantes de 2ème année de CAP du secteur de la production de l'académie d'Orléans-Tours sont en emploi, 6 mois après la fin de leurs études.

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

**Graphique 8** : Taux d'emploi des sortants du secteur des services de l'académie d'Orléans-Tours selon la classe de sortie et le genre (%)



Note de lecture : 16,9 % des sortantes de 2ème année de CAP du secteur des services de l'académie d'Orléans-Tours sont en emploi, 6 mois après la fin de leurs études.

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

contre 25,8 % pour l'ensemble des sortants).

**Le taux d'emploi des sortants de la production légèrement supérieur à celui des sortants des services.**

Dans l'académie, le taux d'emploi des sortants de la production est de 41,8 % contre 40,2 % chez les sortants du secteur des services [Graphiques 7&8]. Au niveau national, l'insertion des sortants des services est plus favorable (39,2 % contre 37,9 % chez les sortants du secteur de la production).

Les hommes ont une meilleure insertion que les femmes quel que soit le secteur de formation ou la classe de sortie, excepté chez les sortants de BTS spécialisés dans les services. Le même constat est observé au niveau national.

**Une insertion globalement très favorable pour les sortants des domaines « énergie, chimie, métallurgie », « coiffure esthétique » et « technologies industrielles »**

Le taux d'emploi varie également selon la spécialité de formation des sortants. Dans l'académie, la proportion des jeunes sortants des domaines de formation « génie civil, construction et bois », « énergie, chimie, métallurgie », « coiffure esthétique » et « transport, manutention, magasinage » sont plus souvent en emploi quelle que soit la classe de sortie [Tableau 3].

Ainsi, dans le domaine « génie civil, construction et bois » (en particulier les spécialités du bâtiment), qui représente 6 % de l'ensemble des sortants, le taux d'emploi est de 34,8 % chez les jeunes issus d'un CAP, 45,8 % chez ceux d'un baccalauréat professionnel et 62,7 % chez ceux de BTS. En outre, ces taux d'emploi sont supérieurs à ceux enregistrés dans le même domaine au

**Tableau 3 : Taux d'emploi à 6 mois selon le domaine de spécialité et la classe de sortie (%)**

	CAP	Bac pro	BTS	Total	Poids
16 Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	15,8	35,0	64,5	35,9	1,7
15 Hôtellerie, restauration, tourisme	19,3	40,1	50,0	39,8	5,0
14 Coiffure esthétique	.	51,2	61,1	55,0	1,7
13 Services aux personnes (santé, social)	.	25,9	48,0	29,9	12,0
12 Secrétariat, communication et information	.	17,8	43,7	40,6	5,2
11 Finances, comptabilité	.	31,3	56,2	43,6	10,8
10 Commerce, Vente	18,2	33,8	59,6	42,0	23,5
09 Transport, manutention, magasinage	30,2	51,2	.	47,0	3,8
08 Technologies industrielles	16,0	40,0	54,6	50,9	3,2
07 Electricité, électronique	22,8	31,1	48,7	34,7	7,7
06 Génie civil, construction, bois	34,8	45,8	62,7	46,1	6,0
05 Mécanique et structures métalliques	27,1	39,2	64,0	42,2	9,7
04 Matériaux souples	21,0	27,3	34,9	27,0	1,9
03 Energie, chimie, métallurgie	46,9	43,1	65,8	56,1	3,0
02 Alimentation et agroalimentaire transformation	27,6	44,5	54,4	37,8	4,8
<b>Total</b>	<b>25,3</b>	<b>34,7</b>	<b>55,1</b>	<b>40,8</b>	<b>100,0</b>

Note de lecture : 15,8 % des sortants de 2ème année de CAP du domaine des services à la collectivité en 2019 ou 2020 de l'académie d'Orléans-Tours sont en emploi 6 mois après leurs études. Les lycéens et étudiants du domaine des services à la collectivité représentent 1,7 % de l'ensemble des sortants.

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

niveau national, de 8,7 points en CAP, 8,9 points en baccalauréat professionnel et 3,8 points en BTS. La même tendance est observée dans les domaines « mécanique et structures métalliques », « alimentation et agroalimentaire transformation » et « énergie, chimie, métallurgie », qui représentent près de 10 %, 5 % et 3 % de l'ensemble des sortants.

Dans les domaines « transport, manutention, magasinage » et « coiffure, esthétique », les taux d'insertion sont supérieurs à la référence académique. Néanmoins, chez les sortants de CAP du domaine « transport, manutention, magasinage » et de BTS « coiffure, esthétique », les taux d'emploi sont inférieurs aux références nationales par domaine.

Dans les domaines « finances, comptabilité » et « commerce, vente » (34 % des sortants), le taux d'emploi global est supérieur à la référence académique, porté par celui des sortants de BTS, alors que le taux

des sortants des autres diplômes reste inférieur. On observe la même tendance dans le domaine « technologies industrielles », cette fois portée par le taux d'emploi des sortants de baccalauréat professionnel.

Malgré des taux d'emploi par diplôme inférieurs aux références globales académiques et nationales par domaine, l'insertion des jeunes issus du domaine « secrétariat, communication et information » demeure proche de la valeur académique (40,6 %).

Enfin, dans les domaines « services à la collectivité », « hôtellerie, restauration, tourisme », « services aux personnes », « électricité, électronique » et « matériaux souples », l'insertion à 6 mois est plus difficile. On observe cependant des taux d'emploi relativement importants pour les sortants de baccalauréat professionnel du domaine « hôtellerie, restauration, tourisme » (40,1 %) et les sortants de BTS du domaine « service à la collectivité » (64,5 %).

## Une insertion plus favorable pour les sortants du Loir-et-Cher, du Loiret et du Cher

Dans les départements du Cher, du Loiret et du Loir-et-Cher, et plus particulièrement dans ce dernier, le taux d'emploi est supérieur à la moyenne académique [Tableau 4]. Ces trois départements représentent 55 % des sortants en emploi. Dans l'Indre-et-Loire et en Eure-et-Loir, le taux d'emploi est proche de la moyenne régionale. En revanche, dans l'Indre, le taux d'emploi est plus faible (31,6 %).

Dans le Cher, l'Eure-et-Loir et le Loiret, le taux d'emploi est plus favorable quelle que soit la classe de sortie, sauf parmi les jeunes issus de baccalauréat professionnel dans le Cher et en Eure-et-Loir (respectivement 34 % et 33,7 %). Dans le Loir-et-Cher, le taux d'emploi des sortants de baccalauréat professionnel est le plus élevé de l'académie. Dans l'Indre et l'Indre-et-Loire, les taux d'emploi par diplôme sont inférieurs aux valeurs académiques, en particulier chez les sortants de CAP (respectivement 15,6 % et 16,7 %).

Le premier contrat de travail est un contrat à durée limitée (intérim ou CDD). Il concerne plus d'un sortant en emploi sur deux, de 50,1 % en Indre-et-Loire à 56 % dans le Loir-et-Cher [Tableau 5]. Dans l'Indre-et-Loire, le contrat professionnel est plus fréquent (11,4 %) : un jeune sortant de BTS sur sept signe ce type de contrat 6 mois après la fin de ses études. A l'opposé, il est quasi inexistant dans l'Indre (1,6 %). Le CDI représente 42,4 % des

**Tableau 4 : Taux d'emploi à 6 mois selon le département et la classe de sortie et poids des départements parmi les sortants (%)**

	CAP	Bac Pro	BTS	TOTAL	Poids
Cher	31,5	34,0	55,8	41,2	12,0
Eure-et-Loir	28,9	33,7	55,9	39,9	16,2
Indre	15,6	30,2	50,8	31,6	5,2
Indre-et-Loire	16,7	33,7	53,4	40,7	23,2
Loir-et-Cher	19,2	40,0	54,2	42,9	12,3
Loiret	29,6	35,8	56,7	42,3	31,1
Académie	25,3	34,7	55,1	40,8	100,0

Note de lecture : 31,5 % des sortants de 2<sup>ème</sup> année de CAP du Cher en 2019 ou 2020 sont en emploi 6 mois après leurs études. Les sortants en emploi du Cher représentent 12 % de l'ensemble des sortants de l'académie en emploi.

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

**Tableau 5 : Type de contrat des sortants en emploi à 6 mois selon le département (%)**

	CDI	Intérim	CDD	Contrat pro	autres
Cher	39,1	22,4	30,3	6,8	1,4
Eure-et-Loir	38,7	22,4	33,1	4,4	1,4
Indre	42,4	25,3	29	1,6	1,6
Indre-et-Loire	36,8	19,5	30,6	11,4	1,7
Loir-et-Cher	36,0	24,6	31,4	6,7	1,4
Loiret	35,1	29,9	25,2	7,8	2,0
Académie	37,0	24,5	29,3	7,5	1,7

Note de lecture : 39,1 % des sortants du Cher en 2019 ou 2020 ont signé un CDI, 6 mois après leurs études.

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

contrats signés dans l'Indre contre seulement 35,1 % dans le Loiret.

Dans l'Eure-et-Loir, l'Indre et le Loir-et-Cher, l'insertion est plus favorable pour les sortants issus du secteur des services. C'est l'inverse dans le Cher et le Loiret où l'insertion des sortants du secteur de la production est meilleure, de façon plus marquée. Elle est équivalente en Indre-et-Loire.

Concernant le taux d'emploi selon la catégorie sociale, la tendance départementale est identique à celle observée au niveau académique. Néanmoins, dans le Loir-et-Cher, les taux d'emploi des sortants dont le

représentant légal est ouvrier et employé sont supérieurs à la moyenne.

### Pour en savoir plus

Le stats infos 22.04 est en ligne sur le site de l'académie :

[https://www.ac-orleans-tours.fr/academie/lacademie\\_en\\_chiffres/publications/stats\\_infos/](https://www.ac-orleans-tours.fr/academie/lacademie_en_chiffres/publications/stats_infos/)

La méthodologie, les tableaux, les graphiques et les données complémentaires figurent dans le fichier Excel accompagnant la publication.

